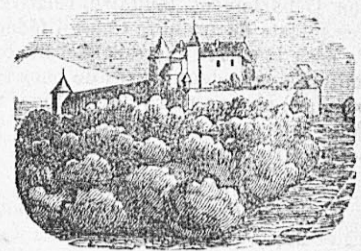




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50  
 » » 6 mois, » 2 50  
 Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux  
 de poste.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Announces : Pour le canton,  
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
 la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de  
 port.

BULLE, le 31 octobre 1892.

Au moment où nous écrivons ces lignes, à Albeuve, nous dit-on, un certain nombre de patriotes ou d'intéressés discutent la question de la nomination, aux prochaines élections, de Monsieur X. ou de Monsieur Y. — nous ne voulons pas savoir de qui.

Ayant parlé, comme nous l'avons fait, dans nos deux derniers numéros, du devoir qu'a l'électeur d'aller voter, et ce pour les raisons qu'on sait, il rentre dans notre programme de dire aujourd'hui à nos lecteurs de se garder avant tout d'accepter la fausse doctrine politique, fautive à tous les points de vue, qui proclame que tous les électeurs d'un district, appelés à remplacer un député démissionnaire ou délégué dans une circonscription électorale quelconque, doivent, dans l'intérêt du parti auquel ils appartiennent, donner leur voix au candidat désigné par cette circonscription.

Les *politiciens* qui proclament cette doctrine — on m'assure qu'elle est acceptée, il y a plus, qu'elle est en vigueur dans notre canton, qu'elle est passée à l'état de dogme dans un ou dans plusieurs partis, — ces *politiciens* ne se doutent peut-être pas, ou, s'ils s'en doutent, ne voudraient certes jamais avouer qu'en proclamant la circonscription électorale omnipotente pour imposer un candidat au Grand Conseil à tout un district, ils ne sont pas autre chose que des communards?

Oui, des communards! Les pétroleurs, qui essayèrent de faire flamber Paris en 1870, n'avaient d'autre prétexte à invoquer que celui de détruire une ville, des monuments, des palais, dont l'existence seule était une glorification de l'idée unitaire, nationale, de la République de toute la nation, tandis qu'ils ne voulaient que la République de toute la commune (lisez : circonscription électorale, ou cercle), un gouvernement composé de représentants des communes (lisez toujours comme dessus) et non des représentants de tout le peuple; en d'autres termes, parce qu'ils voulaient que Paris, Lyon, Marseille, etc., bref, chacune des communes de la France, puissent, constitutionnellement, imposer

les députés de leur choix à la nation et ne pas laisser à cette dernière, au corps électoral tout entier, la liberté de choisir ses mandataires en vue de l'intérêt général; en d'autres termes encore : ils voulaient qu'Albeuve puisse imposer à toute la Gruyère Monsieur X., quand même toute la Gruyère aurait préféré Monsieur Y. ou Z.

Voyons, Gruyériens, en sommes-nous donc arrivés là d'emboîter le pas des communards?

Qu'est-ce qu'un député au Grand Conseil? C'est ce que les Romains, aux beaux temps de la République, avaient baptisé du nom de *père de la patrie*.

De la *patrie*, entendez-vous? non du village, de la commune, ou du cercle, à la « paternité » desquels il est déjà pourvu par les conseils de commune, les syndics, etc.; aussi le premier devoir de ces « pères de la patrie » est-il de légiférer, d'administrer, de se prononcer en tout et toujours en prenant, avant tout, en considération, les intérêts de la patrie — qui, dans la question qui nous occupe, est le canton.

C'est là le vrai principe politique; c'est là la vraie doctrine en matière électorale.

Au fond, c'est toujours la vieille fable des *Membres et de l'Estomac*. L'estomac, aujourd'hui : c'est la Gruyère tout entière; Albeuve : c'est le bras ou la jambe.

L'estomac a besoin, pour remplir ses fonctions, d'un aliment qui lui manque depuis quelque temps, de pain, par exemple, et il crie à tous les membres : donnez-moi donc du poulet!

Mais les membres de se mettre à discuter et de dire : Si nous lui donnions de l'oie?

Et voilà comment il se fait qu'en Gruyère on demande X. et qu'à Albeuve on répond Y.

## NOUVELLES DE LA SUISSE

*Affaire du « Mont-Blanc »* — Pour demander la cassation du jugement, dans l'affaire du *Mont-Blanc*, le Conseil fédéral se base sur le fait qu'il avait donné

à l'autorité vaudoise l'ordre d'appliquer le droit fédéral, ce qui n'a pas été fait exclusivement.

En outre, on devait poser au jury ces deux questions :

« Y a-t-il eu crime? »  
 « Y a-t-il des circonstances aggravantes? »

Le recours en cassation du procureur général de la Confédération se base sur le motif que l'arrêt et l'acte d'accusation ont visé la loi cantonale et non exclusivement le code fédéral, comme la jurisprudence constante l'exigeait.

Le procureur général vaudois a répondu à la demande en cassation du jugement, formulée par le Conseil fédéral, qu'il ne trouve aucun cas de nullité ou de réforme, et que le délai pour recourir est expiré depuis jeudi soir.

*Feuille fédérale*. — En présence de la grande extension qu'a prise la *Feuille fédérale* et vu l'augmentation des frais de sa publication, le Conseil fédéral a décidé de porter, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, le prix de l'abonnement de cette feuille à 5 fr. par an au lieu de 4 fr.

*Militaire*. — M. Louis von Sturler, de Berne, directeur des ateliers fédéraux de construction à Thoune, a obtenu, avec remerciements pour ses bons services, la démission qu'il avait sollicitée de ses fonctions.

M. Paul Hofer, de Berne, a été nommé capitaine des vélocipédistes.

*Fournitures militaires* — On lit dans le *Courrier suisse* :

Les tanneurs français ont résolu de faire une campagne énergique pour obtenir des pouvoirs publics l'emploi exclusif du cuir français dans les fournitures militaires; ils auront certainement gain de cause.

Nous espérons que, de son côté, le gouvernement suisse fera droit à une demande semblable, présentée dernièrement par les tanneurs suisses, et qu'à l'avenir les souliers, harnais ou autres objets d'équipement ne seront plus confectionnés avec tout ou en partie de cuirs étrangers, comme c'est le cas aujourd'hui.

Je vous remercie de toute mon âme, ma bien-aimée Marceline; comme épouse et comme mère, vous avez été admirable; comme père et comme époux, je vous bénis; oui, soyez à jamais bénie!

Vous m'avez souvent, trop souvent, parlé de votre reconnaissance.

— Elle est sans borne, mon ami.

— Vous m'avez payé au centuple et c'est mon fils et moi qui vous sommes redevables.

— Oh! de grâce, mon ami, ne parlez pas ainsi?

— Je vous fais connaître ma pensée, ma chère Marceline.

Quant à toi, mon cher enfant, continua le malade, s'adressant à Henri, qui écoutait religieusement son père et sanctionnait ses paroles de son regard attendri, écoute bien ce que je vais te dire.

Tu dois à ta mère, à ta petite mère, une vénération inaltérable. Ah! elle ne t'a pas seulement sauvé la vie autrefois, au risque de perdre la sienne, mais elle t'a fait une âme! Si tu es bon, loyal, généreux, c'est à elle que tu le dois; ton cœur a été pétri de sa tendresse, ne l'oublie jamais. Aime-la avec une adoration respectueuse, comme on aime les saintes.

— Oui, mon père, répondit le jeune homme, d'une voix émue.

— Vois-tu, Henri, si tu oubliais un jour ce qu'elle a fait pour toi et pour moi, je crois que je sortirais de ma tombe pour te maudire. Et pourtant, mon fils bien-aimé, tu sais quelle place tu occupes dans mon cœur.

L'épouse et le fils sanglotaient.

M. Palmers poursuivit :  
 — J'ai fait deux parts de notre fortune.

— Pourquoi deux parts? interrompit la jeune femme; votre fortune tout entière appartient à votre fils et...

— Ma chère amie, interrompit à son tour M. Palmers, vous savez par expérience que lorsque j'ai décidé quelque chose que je crois juste, aucune considération me ferait changer de résolution.

Il ajouta avec un sourire :

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 64

## PETITE MÈRE

PAR  
 ÉMILE RICHEBOURG

III

Bonheur incomplet.

Hélas! ce souvenir avait été son unique douleur, sa seule plainte contre la destinée, mais il avait suffi pour ternir toutes ses joies, pour empoisonner son existence que le monde croyait si radieuse.

On ne se doutait guère que cette belle jeune femme que l'on admirait, que l'on enviait, portait en elle une plaie inguérissable et toujours saignante.

M. Williams Palmers l'avait adorée; c'était pour elle et son fils qu'il avait travaillé, trouvant qu'il ne pourrait jamais faire assez pour ces deux êtres qui étaient toute sa vie.

Si cela eût été dans les choses possibles, il eût conquis un royaume pour que Marceline en fût la reine.

Simple, modeste, dévouée au père comme au fils, la jeune femme n'avait pas cessé de témoigner à son mari une gratitude que rien n'eût été capable d'altérer. Son affection pour cet homme si digne d'être aimé était un mélange de respect, de sollicitude, d'admiration et même de vénération.

Ne sachant comment reconnaître la générosité de M. Palmers, elle n'avait rien trouvé de mieux que de devenir sa collaboratrice dans ses affaires commerciales et industrielles.

Donnée d'une rare intelligence et animée surtout du désir de se rendre utile, elle s'était peu à peu initiée au travail de la correspondance et de la comptabilité, et plus tard, avec une sûreté de coup d'œil extraordinaire, elle avait su traiter des affaires de la plus haute importance.

des étoffes de soie noir, blanc  
 cent. jusqu'à fr. 22.80 le m.  
 et façonné (environ 240 qual.  
 us différents).  
 partir de fr. 2.10 jusqu'à 20.50  
 > 1.50 > 6.55  
 > 1.50 > 14.85  
 > 2.20 > 11.60  
 > .85 > 20.50  
 > 16.65 > 77.50  
 > 1.90 > 23.65  
 > .85 > 4.85  
 > 3.15 > 67.50  
 par retour. [184  
 de G. Henneberg, Zurich.

**OUS**

trait de viande Maggi  
 qu'estibles à raison de 15 cent.  
 lesquels on prépare instan-  
 [611

das 1893  
 bien reliés  
 ar page, pièce fr. 2 —  
 > > > 4 —  
 & Maron, Berne,  
 rigue de registres. (H1504F)

COTONS-FLEURS  
 nes mortuaires  
 ROGIN, en face de la Pro-  
 marchandises de très bonne  
 uits. — On confectionne sur  
 chaussettes, gants, mitaines,  
 [667

oute de Berne.  
 vise son honorable clientèle  
 il livre de la choucroute de  
 qualité, par seille et en détail.  
 Eugène Heimo, Bulle.

Attention!!! Toute per-  
 sonne doit faire un essai de  
 notre pomnade Pléuis garan-  
 tie pour faire croître et pousser  
 les cheveux de dames et mes-  
 sieurs, ainsi que la barbe, sup-  
 primer les pellicules, arrêter  
 la chute des cheveux, les em-  
 pêcher de blanchir,  
 prévenir la  
 calvitie.

Trade Phenix  
 Envoi  
 quatre espèces ou  
 remboursement  
 par boîte  
 et 3.—  
 es dépositaires —  
 sentant pour  
 uisse.  
 Witz,  
 Jardins Bâle.

VENDRE  
 ie et d'Espagne, blanes  
 tis purs, à prix réduits, dé-  
 rence, ainsi que des vieux  
 ont gras à 55 cent. la livre.,  
 idore Seydoux, Bulle.

MAGASIN DES  
 RE-SAISONS  
 BULLE  
 us m'occuper que de l'article  
 irant que la liquidation  
 terminée pour la prochaine  
 it un rabais important  
 cticles, soit robes, drap, co-

Esther DALLOZ  
 RAND CHOIX  
 ages de tombes  
 numeros, depuis 12 fr.  
 G. Wehner, Bulle.

HOCOLAT  
 ichard  
 TE INCONTESTÉE  
 SE TROUVE PARTOUT  
 e Lenz, imprimeur-éditeur.



— On nomme :  
 Mme Perret, Franceline, institutrice à l'école des filles d'Auboranges;  
 M. Rey, Gaspard, instituteur à l'école des garçons d'Auboranges;  
 M. Gendre, Ernest, instituteur à l'école de Billens;  
 M. Overney, Pierre, instituteur à l'école de Bussy;  
 M. Pugin, Adolphe, instituteur à l'école de Villar-sel-le-Gibloux.

GRUYERE

**Vevey-Bulle-Thoune.** — Le comité du chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune, à Vevey, a l'intention de convoquer prochainement une assemblée publique au théâtre de Vevey pour exposer la situation actuelle de cette affaire.

**Nomination.** — Dans sa séance du 28 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Progin, Maurice, inspecteur des écoles secondaires du canton.

**Société gruyérienne d'apiculture.** — Réunion générale jeudi 3 novembre prochain, à 2 h., dans la grande salle de l'hôtel des Alpes.

Tractanda :

- 1° La Société gruyérienne d'apiculture à l'Exposition cantonale;
- 2° Conférence sur la mise en hivernage.

(Communiqué.)

CHRONIQUE AGRICOLE

**Exportation agricole.** — L'article le plus important de notre exportation est le fromage. Cet article se trouve dans des conditions exceptionnelles pendant le premier semestre, grâce à l'incertitude dans laquelle se faisait le trafic en raison de la conclusion des nouveaux traités de commerce. Les traités avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> février, nous apportent un abaissement du tarif évidemment favorable aux affaires qui devaient se faire cette année. Le traité avec l'Italie, qui ne devait entrer en vigueur qu'au second trimestre, n'entre pas en ligne de compte dans la question qui nous occupe. Le commerce avec l'Italie fut très animé avant le 12 février, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur du tarif général. Mais il devint très lourd depuis cette date jusqu'au 31 juin. Notre commerce avec la France souffrit beaucoup par le fait que, depuis le 1<sup>er</sup> février, le tarif minimum frappait nos fromages d'un droit quatre fois plus élevé que précédemment. Les importations en masse qui se firent en France jusqu'au 1<sup>er</sup> février ne purent cependant pas combler le déficit des cinq mois suivants. Mais laissons parler les chiffres.

L'exportation totale des fromages pendant le premier semestre s'élève à 16,600,224 fr., au lieu de 18,353,500 fr. pendant la même période de 1890, soit une diminution de 1,703,682 fr. Cette diminution s'est fait sentir dans le commerce avec tous les pays voisins.

Cependant, dans son ensemble, la situation de notre exportation de fromage pour l'année courante n'a pas été aussi défavorable qu'elle aurait pu l'être. Le ralentissement des affaires avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'explique par la crise générale qui a signalé le commencement de cette année. La diminution de 23 % du commerce avec l'Italie est la conséquence du droit de 25 fr. établi par le tarif général. La diminution de 13,2 % avec la France résulte de la taxe minimum de 15 fr. et n'a par conséquent rien de surprenant. Cependant ces chiffres contiennent un avertissement sérieux. C'est que notre industrie laitière doit mettre tout en œuvre pour maintenir ses positions sur les marchés étrangers. Sans parler des exigences croissantes au sujet de la qualité des produits, nos relations commerciales avec les meilleurs pays de consommation (l'Italie et la France) seront plus mauvaises que précédemment au point de vue de la politique douanière et cela pendant bien des années.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'exportation du beurre a augmenté rapidement depuis 1890. Les trois trimestres correspondants de ces trois dernières années nous donnent les chiffres de 418,617, 718,213 et 1,425,079 fr. Malgré le tarif minimum plus élevé, notre exportation de beurre en France a doublé en comparaison de celle de l'année dernière (629,344 et 1,230,281 fr.), conséquence évidente des prix du fromage et de l'augmentation du nombre des centrifuges. Notre exportation de viande de boucherie qui était de 2,424,490 fr. n'est tombée qu'à 2,279,898, malgré le tarif minimum. Le lait condensé n'a subi qu'un léger recul.

L'exportation des bœufs et taureaux a augmenté de 86,378 fr. et celle des vaches et génisses de 708,900 fr.

**Primes pour pouliches.** — La Confédération a délivré 1040 primes à la suite des concours de pouliches et de juments qui ont eu lieu au mois de mai dernier.

Les cantons qui ont obtenu le plus grand nombre de primes sont Berne, 396; Vaud, 197; St-Gall, 83; Fribourg, 76; Valais, 67; Schwytz, 59; Lucerne, 40; Neuchâtel, 28.

**Fromages.** — Les fromages d'été et d'hiver, dans le département français du Doubs, se sont vendus cet automne de 104 à 130 fr. les 100 kg. Dans le département du Jura, les prix ont varié de 120 à 129 fr.

VARIETES

Deux mois à bord d'un cuirassé argentin,

par UN BULLOIS.

(Suite et fin.)

Nous filions grand train; à l'est, j'apercevais distinctement les côtes arrondies du sud de Buenos-Ayres. Par-ci et là, une habitation se dressait, gracieuse, non loin du rivage, que les dernières pluies avaient orné d'un beau vert. Insensiblement, la proue tourna plus à l'est : la masse confuse de la capitale se détachait vaguement encore de l'immense nappe azurée, qu'un vent léger agitait en sillons symétriques.

Je m'abandonnais à ce superbe panorama, sous ce beau ciel d'automne, sans nuages, plus pur que l'onde que fendait l'agile *Vigilante*. L'atmosphère me semblait rempli de parfums; un ambiant inconnu de bien-être dilatait ma poitrine... j'étais heureux de vivre! Mon gardien me toucha l'épaule. « Moi, pas beaucoup de *gold*, fit-il, et pour mieux se faire comprendre, il froissait vivement l'index contre le pouce... Vous avoir *gold*? et il continuait le même mouvement. — Si, si, moi, lui dis-je en souriant. »

Tant bien que mal, je compris qu'il aimerait fort, avant de m'amener à l'hôpital, se restaurer à l'hôtel et se mouiller le gosier.

Je connaissais un restaurant tenu par un Français, M. Barot, situé à cent pas du môle de « Las Catalinas ». J'invitai le caporal à m'y suivre, lui promettant une bonne ripaille. Carambas! cela lui convint comme le fromage aux macaronis. Il fut décidé qu'après notre repas, il s'en irait quérir la voiture qui nous transporterait à l'hôpital.

Vers les trois heures environ, notre minuscule vapeur abordait au môle, parcouru en tous sens par une foule de promeneurs; des centaines d'embarcations et de chaloupes emplissaient la rade de mouvement. Deux hommes me soutinrent pour gravir l'escalier; arrivé au sommet, je m'appuyai sur l'épaule du mulâtre, et, pas à pas, lentement, au milieu du monde qui nous dévisageait, nous nous dirigeâmes vers le restaurant du Français. Mon compagnon, très complaisant, me comblait de prévenances, réjoui à la perspective de bien boire et manger à mes dépens.

Au bout de dix minutes, nous nous asseyions près d'une petite table. On nous servit des viandes froides, de la saucisse, du gruyère et un litre de vin. Le Nord-Américain dévorait comme un ogre, vidant verre sur verre, le teint allumé, le menton gras. Je fis apporter successivement deux autres litres, dont il avala bien les deux tiers. Presque ivre, il ne parlait qu'avec peine, roulant des yeux énormes, quand je demandai encore du cognac, sur lequel il se jeta voracement. C'était une élégante bouteille, rayée, numérotée; je vois encore avec quelle rapidité le liquide descendait. Au numéro quatorze, les potions produisirent leur effet. Le caporal voulut reposer sa tête appesantie sur la paume de sa main; le coude glissa, elle retomba sur la table : il s'endormit...

— Il navigue déjà dans le royaume des songes, observa M. Barot, pendant que je le payais. Il peut rire; vous l'avez fameusement gargarisé.

— J'en suis fort aise, repartis-je; il devait me conduire à l'hôpital, me croyant malade. Au lieu de l'hôpital, je prendrai la clef des champs!

— L'idée n'est pas mauvaise; seulement, pour que l'on ne vous remarque pas, prenez le corridor au bout de ma cuisine: il débouche à la rue 25 de Mai; personne ne vous verra sortir d'ici; les précautions ne sont jamais superflues en pareille circonstance, et si jamais vous étiez pincé, il pourrait vous en cuire.

Je serrai chaleureusement la main du bonhomme, lui recommandant le secret, et m'élançai dans le corridor indiqué, tortueux, obscur, qui se redressa bientôt pour arriver aux dépendances du bel hôtel de Provence. Je craignis un instant d'être interrogé, n'étant pas connu du personnel. Aucun ne s'occupa

de moi; j'arrivai sur le trottoir, je tournai à gauche, et quelques instants après, je tombais comme une bombe chez MM. les frères Claraz qui, ne me connaissant pas d'abord, à cause de l'uniforme, me toisèrent ahuris, car leur clientèle ne se recrutait nullement parmi les chenapans de la marine militaire argentine.

Cependant ils se remirent. — D'où diable, exclama M. Antoine, sortez-vous donc en cet accoutrement?

— Je vous raconterai tout, mais avant, permettez que j'aie à ma malle, changer de costume le plus lestement possible.

— Allez! allez! répondirent-ils, me suivant d'un regard étonné.

Une fois métamorphosé, je racontai alors à ces messieurs ma singulière aventure, jurant, mais un peu tard, qu'on ne m'y prendrait plus...

Ils m'admonestèrent de la belle façon, d'autant plus que je ne leur avais rien confié de mon pitoyable projet, lors de mon départ. J'écoutais béatement, pensif et repentant, mais joyeux par dessus tout, comme on l'est quand, entre un navire de guerre argentin et ses talons, on peut mettre une distance respectueuse.

L'histoire de notre ami nous divertit beaucoup, et si j'ai un conseil à donner aux Fribourgeois qui penseraient à émigrer, ce serait de ne jamais répéter l'expérience qu'a faite le héros de l'histoire que je viens de raconter.

FAITS DIVERS

**Les commandements de la femme.** — Voici le décalogue traduit d'une revue anglaise :

Article premier. — Garde-toi de la première querelle. Mais une fois qu'elle a commencé, ne l'évite pas et arrange-toi de façon à ce que ton mari soit vaincu et qu'il le sente.

Art. 2. — N'oublie pas que tu as épousé un homme et non un Dieu. Ne t'étonnes point de toutes ses imperfections ni de tous ses défauts.

Art. 3. — Ne l'ennuie pas toujours avec des demandes d'argent. Tâche de ne pas dépasser la somme hebdomadaire qu'il t'a fixée.

Art. 4. — Il est possible que ton mari n'ait point de cœur; mais il a, en tous cas, un estomac plus ou moins bon que tu feras bien de te concilier en faisant de la bonne cuisine.

Art. 5. — Laisse-lui, de temps à autre, le dernier mot, mais pas trop souvent. Cela lui fera plaisir et ne te causera aucun dommage.

Art. 6. — Lis dans les journaux autre chose que les annonces de mariage, les avis mortuaires et les feuilletons, afin que tu puisses causer de temps à autre avec lui des choses qui l'intéressent.

Art. 7. — Sois toujours polie avec lui. Souviens-toi que, lorsqu'il était ton fiancé, tu le regardais comme un être supérieur, et ne le méprise pas trop maintenant.

Art. 8. — Laisse-le croire, à des intervalles éloignés, qu'il en sait plus que toi. Cela le flattera.

Art. 9. — Sois pour lui une amie, s'il est intelligent, et tâche de l'élever jusqu'à toi, s'il est bête.

Art. 10. — Respecte ses parents, surtout sa mère qu'il a aimée avant toi.

Le télescope monstre qui sera le clou de l'Exposition universelle de 1900 aura les dimensions de la colonne Vendôme. Le miroir argenté pèsera neuf tonnes; son diamètre sera de trois mètres. L'appareil coûtera deux millions et demi.

Avec cet instrument, on pourra, paraît-il, voir une masse semblable à celle des tours de Notre-Dame de Paris apparaître de la grosseur d'un point, un homme de celle d'un atome.

**Cheviots anglais, bukskin, draps d'étain** pour vêtements de messieurs et garçons et pardessus, env. 140 cm. large, à fr. 2.45 à 7.45 le mètre, sont expédiés directement aux particuliers en tout métrage par la maison **Ettinger & Cie, Zurich**. P. S. Echantillons d'étoffes pour dames et messieurs promptement franco. Des restants de bukskin pour vêtements complets, pantalons et redingotes à des prix de faveur. [197]

Prière à nos abonnés et lecteurs, toutes les fois qu'un fait intéressant se passe dans leur commune, de nous le faire savoir de suite, par carte postale ou lettre.

« La Gruyère » veut être l'amie de tous, et elle sera d'autant plus intéressante que tous ses lecteurs en deviendront, peu à peu, les collaborateurs.

A propos de la Toussaint, nous paraissions un jour plus tôt.

